



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement à la salle du Conseil, à l'hôtel de ville de Drummondville, au 415, rue Lindsay due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **18 novembre 2020 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Carole Côté	préfète
Alain Carrier	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Ian Lacharité	représentant de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

Sont également présents :

M. Gabriel Rioux, directeur général

M^e Michel Royer, directeur général adjoint et greffier



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12693/11/20

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 14 octobre 2020

4. Dépôt du procès-verbal du CAP 6 octobre 2020

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

B) Autorisation de paiements

B.1) Construction Moreau inc. / Demandes de paiement 7 et 8

B.2) PG Solutions / Contrat d'entretien et soutien des applications

B.3) Ultima – Assurance et gestion de risques / Prime d'assurance

C) Demande d'aide financière 2020 pour l'entretien de la route verte / Approbation

7. Administration

A) Prévisions budgétaires 2021 / Résolutions

A.1) Partie I – Administration générale

A.2) Partie II – Programme rénovation

A.3) Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

A.4) Partie IV – Développement territorial et régional

A.5) Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses

A.6) Partie VI – Écocentre

A.7) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

A.8) Partie VIII – Cours d'eau



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- A.9) Partie IX – Évaluation foncière
 - A.10) Partie X – Subventions CM
 - A.11) Partie XI – Services d’inspection bâtiments et environnement
 - A.12) Partie XII – Forêt Drummond
- B) Projets de règlements MRC-889 à MRC-900 sur les répartitions des sommes à percevoir par les municipalités en 2021 / Avis de motion et dépôt des projets de règlements
- B.1) Règlement MRC-889 : Partie I – Administration générale
 - B.2) Règlement MRC-890 : Partie II – Programme rénovation
 - B.3) Règlement MRC-891 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED
 - B.4) Règlement MRC-892 : Partie IV – Développement territorial et régional
 - B.5) Règlement MRC-893 : Partie V – Entente de services Drummondville
Matières dangereuses
 - B.6) Règlement MRC-894 : Partie VI – Écocentre
 - B.7) Règlement MRC-895 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective
 - B.8) Règlement MRC-896 : Partie VIII – Cours d’eau
 - B.9) Règlement MRC-897 : Partie IX – Évaluation foncière
 - B.10) Règlement MRC-898 : Partie X – Subventions CM
 - B.11) Règlement MRC-899 : Partie XI – Services d’inspection bâtiments et
environnement
 - B.12) Règlement MRC-900 : Partie XII – Forêt Drummond
- C) Nomination des membres du comité administratif et de planification de la MRC (CAP)
- D) Fonds des municipalités pour la biodiversité / Adoption

8. Évaluation

- A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

9. Aménagement

- A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

- A.1) Saint-Eugène

- A.1.1) Règlement n° 526

- Concordance du règlement de zonage n° 364 au schéma d’aménagement et de développement révisé

- A.1.2) Règlement n° 527

- Concordance du règlement de construction n° 366 au schéma d’aménagement et de développement révisé

- A.1.3) Règlement n° 528

- Concordance du règlement sur les permis et certificats n° 367 au schéma d’aménagement et de développement révisé



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.4) Règlement n° 529

Concordance du règlement de lotissement n° 365 au schéma d'aménagement et de développement révisé

A.1.5) Règlement n° 530

Concordance du plan d'urbanisme n°363 au schéma d'aménagement et de développement révisé

10. Gestion des cours d'eau

Aucun point

11. Matières résiduelles

- A) Modification de l'entente pour le tri et conditionnement des matières recyclables et services d'un écocentre / Autorisation

12. Sécurité publique et civile

Aucun point

13. Développement économique, social et culture

- A) Fonds d'aide et de soutien aux organisme (FASO) – Projets 2020 / Adoption
- B) Demande d'aide financière de la Fondation Sainte-Croix/Heriot / Approbation
- C) Entente de développement culturel 2021-2023 / Approbation
- D) Rapport du comité culturel
- E) Rapport du comité du transport collectif

14. Correspondance

- A) Demande d'appui
 - A.1) Groupe DDM / Projet Laurentia du Port de Québec
 - A.2) Ville de Drummondville / Projet de gestion des encombrants et des résidus de CRD
- B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2020

MRC12694/11/20

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 octobre 2020.

ADOPTÉE

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 6 OCTOBRE 2020

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 6 octobre 2020, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de novembre 2020 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2020. Il n'y a pas de question.

Novembre 2020

Factures incompressibles acquittées	714 021,05 \$
Factures approuvées	103 276,80 \$
Rémunérations	10 760,98 \$
Allocations de dépenses	5 380,49 \$
Remboursements des dépenses	56,70\$



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) AUTORISATION DE PAIEMENTS

B.1) Construction Moreau inc. / Demandes de paiement 7 et 8

MRC12695/11/20

Administration générale

Construction Moreau inc. : Demande de paiements 7 et 8

Réaménagement rez-de-chaussée

	47 367,59 \$
TPS :	2 368,38 \$
TVQ :	<u>4 724,92 \$</u>
TOTAL :	54 460,89 \$

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement du compte ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

B.2) PG Solutions / Contrat d'entretien et soutien des applications

MRC12696/11/20

Administration générale

PG Solution : Factures # CESA37857 et CESA37513

Contrat d'entretien et soutien des applications

Facture # CESA37857	Facture # CESA37513
43 919,00 \$	2 382,00 \$
TPS : 2 195,95 \$	TPS : 119,10 \$
TVQ : <u>4 380,92 \$</u>	TVQ : <u>237,61 \$</u>
TOTAL : 50 495,87 \$	TOTAL : 2 738,71 \$

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement des comptes ci-hauts mentionnés.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.3) Ultima – Assurance et gestion de risques / Prime d’assurance

MRC12697/11/20

Administration générale

Ultima : Facture n° 23453

Prime d’assurance

Prime la Municipale (NE) :	24 493,00 \$
Taxe sur les primes d’assurance 9 % :	2 204,00 \$
Prime la Municipale automobile :	420,00 \$
Taxe sur les primes d’assurance 9 % :	<u>38,00 \$</u>
TOTAL :	27 155,00 \$

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

D’AUTORISER le paiement du compte ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

C) DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE 2020 POUR L’ENTRETIEN DE LA ROUTE
VERTE / APPROBATION

MRC12698/11/20

CONSIDÉRANT la préparation par Réseaux plein Air Drummond inc. (RPAD) d’une demande d’aide financière pour l’année 2020 et sa transmission à la MRC de Drummond, dans le cadre du Programme d’aide financière à l’entretien de la Route verte du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide financière pour l’année 2020 a été envoyée au MTMDET, le 13 février dernier;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Alain Carrier
ET RÉSOLU

D’ADOPTER la demande d’aide financière, pour l’année 2020, préparée par Réseaux plein air Drummond inc., dans le cadre du Programme d’aide financière à l’entretien de la Route verte, pour un montant total de 59 888 \$.

DE REMETTRE à RPAD la somme ou les sommes complète(s) à venir dès sa réception à la MRC de Drummond, puisqu’elle représentera les frais d’entretien, et de ce fait, lui reviendra de plein droit.

ADOPTÉE



7. ADMINISTRATION

A) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 / RÉOLUTIONS

A.1) Partie I – Administration générale

MRC12699/11/20

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse et comportant des revenus et dépenses de 2 805 616 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.2) Partie II – Programmes rénovation

MRC12700/11/20

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE la partie de budget concernant les différents programmes de rénovation et comportant des revenus et dépenses de 432 635 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.3) Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

MRC12701/11/20

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

QUE la partie de budget concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de développement économique de Drummondville (SDED) et comportant des revenus et dépenses de 1 132 240 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.4) Partie IV – Développement territorial et régional

MRC12702/11/20

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE la partie de budget concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) et incluant Réseaux Plein Air Drummond (RPAD) et comportant des revenus et dépenses de 572 323 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.5) Partie V – Entente de services Drummondville – Matières dangereuses

MRC12703/11/20

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses et comportant des revenus et dépenses de 36 593 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.6) Partie VI – Écocentre

MRC12704/11/20

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets et comportant des revenus et dépenses de 978 646 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.7) Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

MRC12705/11/20

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'enfouissement, le recyclage et la cueillette sélective des matières résiduelles et organiques et comportant des revenus et dépenses de 4 643 801 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.8) Partie VIII – Gestion des cours d'eau

MRC12706/11/20

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 278 626 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE

A.9) Partie IX – Évaluation foncière

MRC12707/11/20

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal du Québec* et comportant des revenus et dépenses de 869 022\$, soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.10) Partie X – Subventions CM

MRC12708/11/20

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la contribution à différents organismes par les municipalités régies par le *Code municipal* et comportant des revenus et dépenses de 15 500 \$ (si aucun droit de retrait), soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

A.11) Partie XI – Services d’inspection en environnement et des bâtiments

MRC12709/11/20

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant l’inspection des bâtiments et d’autres fonctions et comportant des revenus et dépenses de 83 996 \$, soit adoptée.

Cette partie de budget exclut la Ville de Drummondville ainsi que les municipalités non participantes.

ADOPTÉE

A.12) Partie XII – Forêt Drummond

MRC12710/11/20

Il est proposé par Alain Carrier
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

QUE la partie du budget concernant la Forêt Drummond et comportant des revenus et dépenses de 905 517 \$, soit adoptée.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) PROJETS DE RÈGLEMENTS MRC-889 À 900 SUR LES RÉPARTITIONS DES
SOMMES À PERCEVOIR PAR LES MUNICIPALITÉS EN 2021 / PRÉSENTATION
DES RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION

B.1) Règlements MRC-889 : Partie I – Administration générale

Avis de motion et présentation du règlement : Partie I – Administration générale – MRC-889

AVIS DE MOTION est donné par Alain Carrier qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-889 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le traitement des élus, la gestion financière et administrative, la législation, le greffe, la gestion du personnel, l'aménagement, le soutien aux comités, le programme PAIR et la bâtisse prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-889 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.2) Règlements MRC-890 : Partie II – Programme rénovation

Avis de motion et présentation du règlement : Partie II – Programme Rénovation – MRC-890

AVIS DE MOTION est donné par Line Fréchette qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-890 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant les différents programmes de rénovation prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-890 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.3) Règlements MRC-891 : Partie III – Entente de délégation de gestion SDED

Avis de motion et présentation du règlement : Partie III – Entente de gestion SDED - MRC-891

AVIS DE MOTION est donné par Alain Carrier qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-891 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'entente de délégation de gestion à la Société de Développement économique de Drummondville (SDED) pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-891 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.4) Règlements MRC-892 : Partie IV – Développement territorial et régional

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IV – Développement territorial et régional – MRC-892

AVIS DE MOTION est donné par Guy Lavoie qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-892 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la mise en œuvre de l'entente sur le Fonds régions et ruralité (FRR) prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-892 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.5) Règlements MRC-893 : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses

Avis de motion et présentation du règlement : Partie V – Entente de services Drummondville - Matières dangereuses – MRC-893

AVIS DE MOTION est donné par Michel Noël qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-893 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses relatives à la mise en œuvre de l'entente de services, par Drummondville, pour la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-893 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.6) Règlements MRC-894 : Partie VI – Écocentre

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VI – Écocentre – MRC-894

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Jutras qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-894 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant le fonctionnement de l'Écocentre incluant la partie de la Régie intermunicipale et de gestion des déchets prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-894 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.7) Règlements MRC-895 : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VII – Enfouissement – Cueillette sélective – MRC-895

AVIS DE MOTION est donné par Thérèse Francoeur qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-895 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'enfouissement et la cueillette sélective des matières résiduelles et des matières organiques prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-895 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.8) Règlements MRC-896 : Partie VIII – Cours d'eau

Avis de motion et présentation du règlement : Partie VIII – Cours d'eau – MRC-896

AVIS DE MOTION est donné par Robert Julien qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-896 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la gestion des cours d'eau et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-896 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.9) Règlements MRC-897 : Partie IX – Évaluation foncière

Avis de motion et présentation du règlement : Partie IX – Évaluation foncière – MRC-897

AVIS DE MOTION est donné par Nathacha Tessier qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-897 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'évaluation foncière, soit la tenue à jour, l'équilibrage et autres responsabilités des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-897 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B.10) Règlements MRC-898 : Partie X – Subventions CM

Avis de motion et présentation du règlement : Partie X – Subventions CM – MRC-898

AVIS DE MOTION est donné par Benoît Bourque qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-898 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la contribution à différents organismes des municipalités régies par le *Code municipal* prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-898 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.11) Règlements MRC-899 : Partie XI – Services d'inspection bâtiments et environnement

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XI – Service d'inspection bâtiments et environnement – MRC-899

AVIS DE MOTION est donné par Jean Parenteau qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-899 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant l'inspection en bâtiments, environnement et d'autres fonctions prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-899 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

B.12) Règlements MRC-900 : Partie XII – Forêt Drummond

Avis de motion et présentation du règlement : Partie XII – Forêt Drummond – MRC-900

AVIS DE MOTION est donné par Alain Carrier qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis, pour adoption, le règlement MRC-900 prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses concernant la Forêt Drummond prévues pour l'exercice financier 2021.

Copie du projet de règlement MRC-900 est remise à tous les membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.



C) NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DE
PLANIFICATION DE LA MRC (CAP)

MRC12711/11/20

La direction générale rappelle que le maire de la Ville de Drummondville est d'office membre du comité administratif et de planification (CAP) conformément aux dispositions du règlement MRC-756 de la MRC de Drummond et de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté* (Projet de loi 77/2002, chap. 68).

Aussi, en vertu de l'article 2 du règlement MRC-756, le CAP est composé de sept membres du conseil dont le préfet, le préfet suppléant et cinq autres membres nommés par résolution du conseil de novembre de chaque année.

En conséquence, Madame Carole Côté et Monsieur Alain Carrier sont élus d'office.

Il est proposé par Guy Lavoie

Que Diane Bourgeois soit candidate au poste de représentante au CAP.

Diane Bourgeois accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Benoît Bourque

Que Thérèse Francoeur soit candidate au poste de représentante au CAP.

Thérèse Francoeur accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Jean Parenteau

Que Line Fréchette soit candidate au poste de représentante au CAP.

Line Fréchette accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par Stéphane Dionne

Que Jean-Guy Hébert soit candidat au poste de représentant au CAP.

Jean-Guy Hébert accepte sa mise en candidature.

Il est proposé par François Parenteau

Que Nathacha Tessier soit candidate au poste de représentante au CAP.

Nathacha Tessier accepte sa mise en candidature.

Il n'y a pas d'autre mise en candidature. Le conseil procède au vote par ordre de mise en candidature.

Il est proposé par Albert Lacroix

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

QUE les sept élus suivants soient nommés membres du CAP :

- Carole Côté
- Alain Carrier
- Diane Bourgeois
- Thérèse Francoeur
- Line Fréchette
- Jean-Guy Hébert
- Nathacha Tessier

ADOPTÉE



D) FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ / ADOPTION

MRC12712/11/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond, par l'entremise du Parc régional de la Forêt Drummond, a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels, et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » (ci-après le « Fonds MB/MRC de Drummond ») qui est mis à la disposition de la MRC de Drummond afin de développer des projets de protection de la biodiversité dans le Parc régional de la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds MB/MRC de Drummond est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la MRC de Drummond pour le territoire du Parc régional de la Forêt Drummond;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2020-2021, 2021-2022 et, sous réserve de fonds disponibles suffisants, 2022-2023, au Fonds MB/MRC de Drummond selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- QUE pour chaque dollar de contribution versé par la MRC de Drummond en 2020-2021, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/MRC de Drummond un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables.
- QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités, villes ou MRC adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité, ville ou MRC.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé, en vertu d'entente entre des municipalités, villes ou MRC et la Fondation, et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

Il est proposé par Alain Carrier
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond appuie le projet de création du Fonds MB/MRC de Drummond dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la MRC de Drummond.

QUE le conseil de la MRC de Drummond consent à y verser l'équivalent de 1 \$ par ménage par année au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds MB/MRC de Drummond pour le financement de projets de



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques exclusifs au Parc régional de la Forêt Drummond. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents requis pour donner suite à la création du Fonds.

D'AUTORISER les paiements de contribution.

QUE le montant de contribution annuelle soit pris à même le budget Forêt Drummond au cours des années 2021, 2022 et 2023.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} novembre 2020 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Saint-Eugène

A.1.1) Règlement n° 526

MRC12713/11/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 526 modifiant son règlement de zonage n° 364;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de réaliser la concordance du règlement de zonage au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 526 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 526 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.2) Règlement n° 527

MRC12714/11/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 527 modifiant son règlement de construction n° 366;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de réaliser la concordance du règlement de construction au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 527 modifiant le règlement de construction de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 527 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE

A.1.3) Règlement n° 528

MRC12715/11/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 528 modifiant son règlement sur les permis et certificats n° 367;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de réaliser la concordance du règlement sur les permis et certificats au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 528 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 528 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.4) Règlement n° 529

MRC12716/11/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 529 modifiant son règlement de lotissement n° 365;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de réaliser la concordance du règlement de lotissement au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 529 modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 529 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE

A.1.5) Règlement n° 530

MRC12717/11/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène a transmis pour approbation son règlement n° 530 modifiant son plan d'urbanisme n° 363;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de réaliser la concordance du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1);

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 530 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Eugène, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatifs au règlement n° 530 à la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉE

10. GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.



11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) MODIFICATION DE L'ENTENTE POUR LE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET SERVICES D'UN ÉCOCENTRE / AUTORISATION

MRC12718/11/20

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC de Drummond (MRC), la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMRBSF) et Récupération Centre-du-Québec (RCQ) pour le tri et le conditionnement des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT la fermeture des marchés et la chute drastique des prix de vente des matières recyclables depuis septembre 2017 et encore plus importante depuis janvier 2018;

CONSIDÉRANT la perte de revenus considérable de RCQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la RGMRBSF ont accepté, en septembre 2019, de modifier l'entente en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières résiduelles à 65\$/tm et que cette demande a reçu une réponse favorable, le 6 décembre 2019, par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions entre la MRC, la RGMRBSF et RCQ, il avait été convenu de revoir l'entente en 2020 afin d'y ajuster de nouveau le prix en fonction des marchés et d'y ajouter une clause de partage des pertes et profits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond souhaite s'assurer que RCQ puisse maintenir son offre de services pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour les services d'un écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif et de planification a été saisi du dossier et que les membres du comité sont en accord avec la demande de modifications de l'entente déposée par RCQ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution MRC 12645/08/20, le 13 août 2020, afin d'envoyer une demande à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'autoriser la MRC de Drummond à modifier l'entente actuelle avec RCQ « Tri et conditionnement des matières recyclables et services d'un écocentre » en augmentant le coût de tri et conditionnement des matières recyclables ainsi qu'en ajoutant une clause de partage des pertes et profits;

CONSIDÉRANT la réception d'une réponse positive du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à cette demande;

Il est proposé par Alain Carrier

Appuyé par Michel Noël

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la préfète et la direction générale de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'addenda 2 applicable au protocole d'entente « Tri et conditionnement des matières recyclables et services d'un écocentre ».

ADOPTÉE



12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) FONDS D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISME (FASO) – PROJETS 2020 / ADOPTION

MRC12719/11/20

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds région et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse se sont rencontrés, le 15 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation des projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- L'Association des proches de la personne atteinte de maladies mentales (APPAMM) Drummond pour la création d'une trousse de sensibilisation auprès des employeurs en milieu rural et des visites en entreprise, pour une somme de 8 000 \$;
- Loisir Sport Centre-du-Québec pour la création d'une vidéo afin de faire de la sensibilisation portant sur l'éducation des piétons et autres utilisateurs de la route de la MRC de Drummond, portant sur l'importance du partage de celle-ci et du principe de précaution aux traversées piétonnes, pour une somme de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$, à Association des proches de la personne atteinte de maladies mentales (APPAMM) Drummond, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$, à Loisir Sport Centre-du-Québec, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution aux promoteurs des projets.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION SAINTE-CROIX/HERIOT /
APPROBATION

MRC12720/11/20

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'une demande fut acheminée à la MRC provenant de la Fondation Sainte-Croix/Heriot dans le cadre de son projet majeur de modernisation des installations de santé de la MRC de Drummond, pour le projet de la revitalisation du Centre d'hébergement Frederick-George-Heriot ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 7 124 \$ demeure restante suite aux deux appels de projets tenus en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse furent consultés sur ce projet et sont d'accord unanimement à soutenir ce projet via les sommes restantes dans l'enveloppe du FASO ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Fondation Sainte-Croix/Heriot fait l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Thérèse Francoeur
Appuyé par Alain Carrier
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 7 124 \$ à la Fondation Sainte-Croix/Heriot, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution au promoteur du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉE

C) ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023 / APPROBATION

MRC12721/11/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté son Plan d'action en culture 2020-2022 en lien avec sa politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite conclure, pour une période de trois (3) ans couvrant 2021 à 2023, une nouvelle entente de développement culturel avec la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) subventionnera certains des projets inscrits au Plan d'action en culture 2020-2022 de la MRC de Drummond;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culturel;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

DE SIGNIFIER au ministère de la Culture et des Communications l'intention de la MRC de Drummond de conclure une nouvelle entente de développement culturel 2021-2023, de manière à se donner tous les outils et toutes les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de développement culturel.

D'AUTORISER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à conclure cette entente.

ADOPTÉE

D) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL

Madame Bourgeois dépose le rapport de la rencontre du comité culturel qui s'est tenue le 10 novembre dernier. Il n'y a pas de question.

E) RAPPORT DU COMITÉ DU TRANSPORT COLLECTIF

Madame Tessier dépose le rapport de la rencontre du comité du transport collectif qui s'est tenue le 24 septembre 2020. Il n'y a pas de question.

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

A.1) Groupe DDM / Projet Laurentia du Port de Québec

MRC12722/11/20

CONSIDÉRANT QUE l'activité commerciale et industrielle de notre secteur est très importante et constitue une part importante de notre développement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces entreprises importent et exportent des biens conteneurisés;

CONSIDÉRANT QUE le projet Laurentia serait l'unique terminal de conteneurs en eau profonde sur le fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet de terminal de conteneurs au port de Québec est en complémentarité avec les activités des ports régionaux comme celui de Gros-Cacouna;

CONSIDÉRANT QUE ce projet offrira des avantages économiques importants pour nos entreprises en raison de sa proximité et de la réduction importante du coût de transport;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAP recommandent au conseil de la MRC d'appuyer cette demande;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Jean-Guy Hébert
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond appuie et supporte fortement la réalisation du terminal de conteneurs en eau profonde, Laurentia, dans la mesure où les plus hautes normes de protection environnementale seront mises de l'avant dans la réalisation de ce projet.

QUE le conseil de la MRC de Drummond souhaite vivement que le gouvernement fédéral agisse activement et avec célérité afin d'autoriser rapidement la réalisation de ce projet majeur qui apportera des retombées directes pour nos entreprises notamment dans le contexte où celles-ci en ont besoin.

ADOPTÉE

A.2) Ville de Drummondville / Projet de gestion des encombrants et des résidus de CRD

MRC12723/11/20

CONSIDÉRANT le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et son plan d'action adoptés le 25 novembre 2015;

CONSIDÉRANT les objectifs, du PGMR, de réduction de la quantité des déchets enfouis et de valorisation des résidus provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD);

CONSIDÉRANT les actions 23 (responsabilité des municipalités) et 24 (responsabilité de la MRC) en lien avec la gestion des résidus de CRD;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un projet pilote par la Ville de Drummondville pour la valorisation des encombrants et des résidus de CRD;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote permettrait à la MRC d'évaluer les options possibles en gestion des encombrants et valorisation des résidus de CRD afin d'atteindre les objectifs du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote servira d'exemple aux municipalités rurales pour la mise en place d'action pour la valorisation des encombrants et des résidus de CRD;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de la Ville de Drummondville cadre dans le plan d'action du PGMR de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAP recommandent au conseil de la MRC d'appuyer cette demande;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE la MRC s'engage à apporter son soutien technique au bon déroulement du projet et à contribuer financièrement par un montant de 5 000 \$ provenant de la partie PGMR du budget 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

10 septembre 2020	SIRCO / Lettre informant des services d'enquête et de protection offert par SIRCO
16 septembre 2020	Ministère des Transports / Avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural pour l'année 2019
25 septembre 2020	Tribunal administratif du Québec / Transmission d'une décision concernant le dossier Sylvain Fleury contre la CPTAQ et la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec (TAQ : STE-Q-247953-2003)
28 septembre 2020	Commission de protection du territoire agricole du Québec / Compte rendu de la demande et orientation préliminaire concernant la demande d'agrandissement d'une sablière faite par Excavations Mélançon inc.
30 septembre 2020	Corporation de développement communautaire Drummond (CDC) / Demande de soutien financier pour l'année 2021 accompagnée du Rapport d'activité 2018-2019 de la CDC
30 septembre 2020	Ville de Drummondville / Lettre informant de la nomination de Me Claude Proulx à titre de directeur de cabinet de la mairie de Drummondville et que Me Justine Provencher remplacera Me Proulx pour les dossiers impliquant le service des affaires juridiques et du contentieux de la ville
2 octobre 2020	FQM / Demande d'appui concernant un désaccord par rapport à un article du projet de loi 67
5 octobre 2020	Fédération québécoise des municipalités (FQM) / Renouvellement de l'adhésion 2021 pour la MRC
6 octobre 2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021, et ce, pour toutes les municipalités locales de la MRC
7 octobre 2020	Municipalité de L'Avenir / Résolution concernant la personne désignée – Loi sur les compétences municipales
8 octobre 2020	Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (village) / Résolution concernant leur intérêt relatif au programme cadets été 2021
9 octobre 2020	Regroupement Langage Québec / Informations concernant la semaine québécoise du trouble développemental du langage



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 13 octobre 2020 Sodavex / Demande de remise de la rencontre publique avec la CPTAQ du 21 octobre 2020 concernant le dossier Sintra inc. (n° 426710)
- 13 octobre 2020 Comité régional de transport actif du Centre-du-Québec / Invitation au lancement virtuel de la campagne de sensibilisation au transport actif intitulée « Ici on déplace de l'air »
- 13 octobre 2020 Association pulmonaire du Québec / Invitation à s'engager à lutter contre le radon et ses méfaits en participant à la 5^e campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »
- 16 octobre 2020 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Versement de la mesure financière du Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2020

15. DIVERS

Aucun point

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation de la COVID-19, le conseil se tenait à huis clos. Toutefois, l'ordre du jour était disponible sur le site internet de la MRC de Drummond et les citoyens étaient invités à y poser leurs questions. De plus, la séance du conseil a été enregistrée puis diffusée sur le site internet de la MRC ainsi que sur la plateforme web YouTube.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12724/11/20

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Alain Carrier
Appuyé par Jean Parenteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H17.

Carole Côté
Préfète

Gabriel Rioux
Directeur général